



Fiche Inscription

A retourner accompagnée de la fiche sanitaire de liaison

Au CDIE Béarn : 6, pl. J B Bareille 64000 PAU

05.59.32.12.36 / 06.42.90.29.43

idd@cdiebearn.com

Mail à privilégier

Dates du séjour : du _____ au _____ Lieu : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e)le : _____ A : _____

Sexe : _____ Carte d'identité Passeport N° : _____ Date d'expiration : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Nombre d'années d'études de la langue : _____ LV1 LV2

Comment avez-vous connu Jeunesse et Développement Durable ? _____

Nom du représentant légal : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. Dom. _____ Portable : _____ E-mail : _____

N° Sécurité Sociale : _____ Avez-vous une mutuelle ? oui non Si oui, laquelle ? _____

En cas de séparation ou de divorce, précisez qui a la garde : Mère Père

En cas de problème, personne n°1 à contacter : _____ Numéro : _____

personne n°2 à contacter : _____ Numéro : _____

Renseignements sanitaires

Régime alimentaire particulier : Oui Non Sujet à l'asthme : Oui Non

Allergies : Oui Non

Dans tous les cas, merci de bien vouloir renseigner très précisément la fiche sanitaire de liaison.

Autorisations

Je soussigné(e) _____ représentant légal agissant en qualité de _____

Certifie exactes les informations fournies dans cette fiche d'inscription ainsi que dans la fiche sanitaire de liaison et déclare n'avoir omis aucune information importante.

J'autorise mon fils/ma fille à participer au séjour organisé dans le cadre du projet transfrontalier Jeunesse et Développement Durable.

J'autorise le CDIE Béarn à exploiter sur tous supports de communication (vidéo, photos, affiches,...) les images prises au cours du séjour sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître.

J'autorise formellement le CDIE Béarn, partenaire français du projet, à faire pratiquer en cas d'urgence sur mon fils/ma fille tout examen médical ainsi que toute intervention chirurgicale.

Le CDIE Béarn décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels durant les séjours.

Fait à _____

Signature

Le _____



Séjours et Chantiers Jeunes *Documents à joindre IMPERATIVEMENT à la fiche d'inscription*

Pour les Séjours se déroulant en France :

- Photocopie carte d'identité ou passeport individuel + **Original le jour du départ**
- Fiche sanitaire de liaison
- Photocopie de la carte de sécurité sociale
- Pour les activités sportives (**si cela vous est précisé lors de l'inscription**) :
 - o Photocopie attestation de nage de 50 mètres (à faire en piscine)
 - o Certificat médical d'aptitudes aux activités sportives de pleine nature (canyoning, VTT, randonnée pédestre, rafting, parapente, kayak, équitation,...)

Pour ceux se déroulant en Espagne :

- Photocopie carte d'identité ou passeport individuel + **Original le jour du départ**
- Photocopie d'autorisation de sortie du territoire si carte d'identité :
obtention immédiate en mairie ⁽¹⁾
- Fiche sanitaire de liaison
- Photocopie de la carte de sécurité sociale
- Photocopie de la carte européenne de Sécurité Sociale ⁽²⁾
- Pour les activités sportives (**si cela vous est précisé lors de l'inscription**) :
 - o Photocopie attestation de nage de 50 mètres (à faire en piscine)
 - o Certificat médical d'aptitudes aux activités sportives de pleine nature (canyoning, VTT, randonnée pédestre, rafting, parapente, kayak, équitation,...)

**PIECES ADMINISTRATIVES ET OFFICIELLES :
ATTENTION AUX DELAIS !!!**



TROUSSEAU

Hygiène : Trousse de toilette + serviette de bain

Dodo : Sac de couchage

Vêtements : Tennis et chaussures de randonnées + chaussettes de sport
Jogging et vêtements qui ne craignent pas
Vêtements chauds : pantalon long, pull/polaires, coupe vent ou K-Way

Accessoires : Petit sac à dos + gourde
Crème solaire + lunettes de soleil + casquette
Appareil photo

(1) Autorisation de sortie du territoire

S'il se rend dans un des pays de l'Union européenne sans être accompagné de ses parents (ou sans la personne titulaire de l'autorité parentale), un mineur français, qui ne possède pas de passeport valide personnel, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire, ainsi que d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Un mineur français en possession d'un passeport en cours de validité n'a, par contre, pas à être muni d'une autorisation de sortie du territoire, cette autorisation étant recueillie lors de la demande de passeport. L'autorisation de sortie du territoire ne comporte pas de photo d'identité. Elle n'a de valeur que présentée avec la carte nationale d'identité.

Démarche : pour obtenir une autorisation de sortie de territoire, la personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) doit s'adresser à la mairie dont dépend son domicile. Elle doit certifier sur l'honneur qu'elle est titulaire de l'autorité parentale et présenter un document à l'appui de sa déclaration.

Pièces à fournir : la personne détentrice de l'autorité parentale devra se rendre **en personne** à la mairie et devra signer un formulaire d'autorisation et présenter :

- une pièce d'identité,
- la carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur,
- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...),
- pour les parents mariés : le livret de famille tenu à jour,
- pour les parents non mariés : l'acte de naissance de l'enfant mentionnant la reconnaissance des parents,
- s'il y a lieu, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur.

Durée de validité : elle varie suivant les besoins du demandeur. Elle est mentionnée sur l'autorisation. Dans certains cas, à la demande du représentant légal, elle peut être limitée à un pays et à la durée de séjour de l'enfant à l'étranger. Dans tous les cas, la validité indiquée sur le document est la seule prise en compte par la police aux frontières.

Délai d'obtention : variable selon le lieu géographique de la demande.

Pour plus d'informations : *extrait de* <http://vosdroits.service-public.fr/F1359.xhtml>

(2) La carte européenne d'Assurance Maladie

Au cours de votre séjour en Europe, la carte européenne d'assurance maladie vous permet de bénéficier, si nécessaire, d'une prise en charge de vos soins médicaux, selon la législation en vigueur. Nominative et individuelle, elle est valable un an. Pour obtenir votre carte, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie au moins deux semaines avant votre départ. Vous n'avez aucun document à fournir.



- Si votre départ a lieu dans moins de quinze jours, votre caisse d'Assurance Maladie peut vous fournir un certificat provisoire de remplacement qui atteste de vos droits. Il est valable trois mois et vous pourrez l'utiliser en attendant de recevoir votre carte. Votre carte est valable un an. En cas de perte ou de vol, informez votre caisse d'Assurance Maladie et adressez-vous à l'organisme compétent du pays dans lequel vous vous trouvez.

- Si le délai est plus prolongé, vous pouvez remplir un formulaire directement sur internet. Attention : un formulaire doit être rempli pour chaque membre de votre famille, y compris les enfants de moins de 16 ans. Vous recevrez votre carte, par courrier, sous 15 jours.

Pour plus d'informations : *extrait de* http://www.ameli.fr/assures/vos-services-en-ligne/demande-de-carte-europeenne-d-assurance-maladie_paris.php